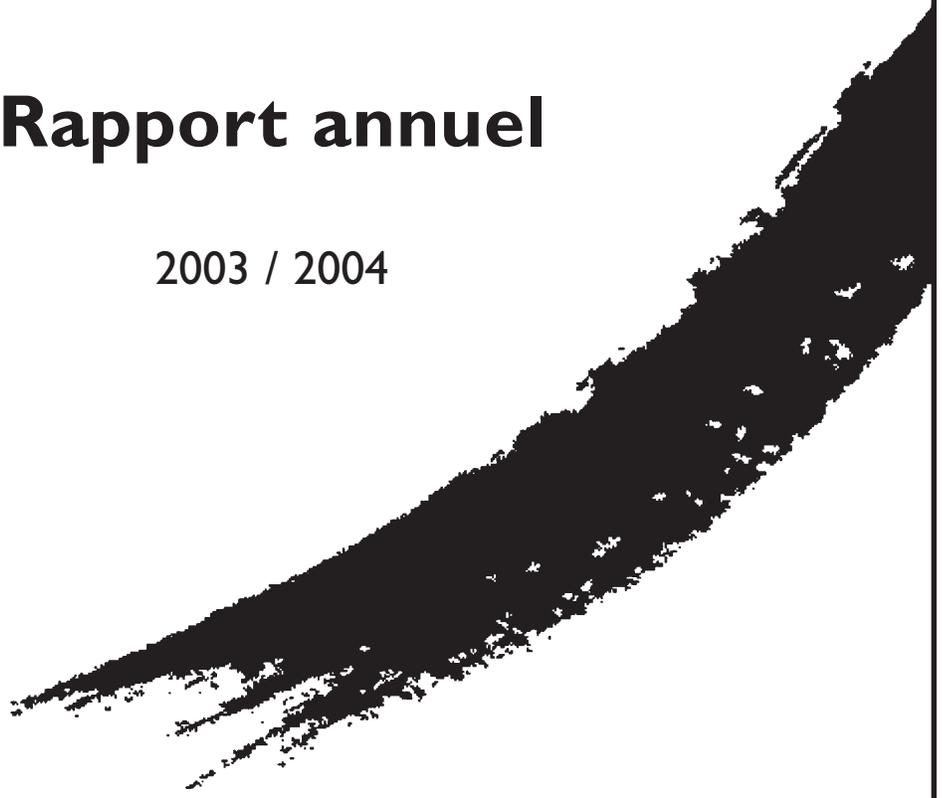




CANADIAN | R É S E A U  
H I V • A I D S | J U R I D I Q U E  
L E G A L | C A N A D I E N  
N E T W O R K | V I H • S I D A

# Rapport annuel

2003 / 2004



## Vision

Un monde où les droits humains et la dignité des personnes vivant avec le VIH/sida et affectées autrement sont respectés et réalisés; et où les lois et politiques favorisent les efforts de prévention du VIH ainsi que les soins, les traitements et le soutien pour les personnes vivant avec le VIH/sida.

## Mission

Le Réseau juridique canadien VIH/sida fait valoir les droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida et vulnérables à l'épidémie, au Canada et dans le monde. Il accomplit ce travail à l'aide de recherches, d'analyse des lois et politiques, d'éducation, de défense et de promotion des droits et intérêts ainsi que de mobilisation communautaire.

## Valeurs

Le travail du Réseau juridique canadien VIH/sida s'enracine dans les valeurs suivantes :

- Droits de la personne
- Point de mire sur les personnes vivant avec le VIH/sida et les populations marginalisées
- Action et activisme
- Collaboration et partenariat
- Imputabilité
- Participation
- Responsabilité mondiale
- Excellence



Pour plus d'information sur le Réseau juridique canadien VIH/sida ou sur la présente publication, contacter :

Réseau juridique canadien VIH/sida  
417, rue Saint-Pierre (bureau 408)  
Montréal QC H2Y 2M4  
Tél. : (514) 397-6828  
Télec. : (514) 397-8570  
Courriel : [info@aidslaw.ca](mailto:info@aidslaw.ca)  
Site Web : [www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca)

On peut télécharger ce document à [www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca) ou en commander à l'adresse ci-dessus.

La publication de ce rapport a été financée en partie par la Division des politiques, de la coordination et des programmes sur le VIH/sida, Santé Canada, dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida.



# Message du président

La récente année en fut une de transitions et de développements, pour le conseil d'administration du Réseau ainsi que notre personnel. Nous sommes confiants que, pour les nombreux membres qui utilisent nos ressources et prennent part à nos activités, ces développements font foi de l'impact continu de notre organisme et de l'évolution qui s'y opère pour répondre à un ensemble changeant de problèmes de droits humains auxquels sont confrontées les personnes qui vivent avec le VIH/sida ou qui y sont vulnérables.

La transition la plus frappante, cette année, est sans doute le départ prochain de Ralf Jürgens, le directeur général du Réseau. Ralf est un des quatre membres qui ont procédé à la fondation du Réseau en 1992. Il en est devenu le premier président, en 1993, et il en est le directeur général depuis 1998.

Dans ces douze années de service exceptionnel au Réseau juridique et à la communauté, Ralf a été un leader de première classe et nous avons bénéficié d'innombrables manières de son expertise, de sa vision et de sa force de caractère. Ces quelques lignes ne sauraient rendre justice à l'impact qu'il a eu – personnellement et avec d'autres. Ralf nous manquera chèrement. Au nom du conseil d'administration et de tous les membres du Réseau, je le remercie d'avoir bâti un organisme aussi solide et un bassin de membres aussi dévoués, qui sauront poursuivre le travail qu'il a commencé.

Bien qu'il n'est pas facile de le voir quitter notre équipe (et nous espérons qu'il sera de retour dans le domaine avant longtemps), le changement de leadership au Réseau offre, comme Ralf le dit lui-même, une occasion d'amener le Réseau à une autre étape de son développement.

Sur ce plan, un autre jalon de cette année a été l'adoption, par le conseil d'administration en février 2004, d'un nouveau plan stratégique quinquennal (2004-2008). D'ailleurs, les changements prévus ont non seulement mis en relief la nécessité d'un nouveau plan stratégique : ils ont aussi influencé certaines décisions dans son élaboration.

Le plan, qui intègre les points de vue exprimés par les membres du Réseau lors de notre a.g.a. de 2003, a été élaboré en tenant compte minutieusement des facteurs qui sont susceptibles de conditionner notre travail au cours des cinq prochaines années. Entre autres : le degré d'impact des violations des droits humains sur l'épidémie actuelle et son expansion; l'importance des défis que constituent la stigmatisation, la discrimination et le manque d'accès à des soins, des traitements et du soutien, pour les personnes vivant avec le VIH/sida; et le fait que les gouvernements et le grand public ne considèrent pas le VIH/sida, et ses facettes juridiques et éthiques, comme des priorités. Afin de mettre au point un plan stratégique qui est pertinent à ce contexte et permette de s'y attaquer, le conseil d'administration a adopté de nouveaux énoncés de vision, de mission et de valeurs (voir la couverture intérieure du présent document) et a identifié des orientations stratégiques et des activités qui, au fil des quatre prochaines années, orienteront l'application du plan.

Je remercie les membres du conseil pour leur dévouement et leur engagement à compléter ce plan, ainsi que pour l'ensemble des contributions qu'ils ont faites au cours de cette année. J'adresse mes meilleurs vœux aux trois membres du conseil qui ont quitté leurs sièges en 2003-2004 : Ken Clement, Marlene Daly et Janet Connors. Nous sommes privilégiés d'avoir pu combler ces postes en accueillant parmi nous, au conseil d'administration, LaVerne Monette, Darlène Palmer et Jacqueline Gahagan. En outre, je remercie le personnel du Réseau juridique et nos membres partout au pays et au monde, pour les réalisations exceptionnelles qu'ils ont rendu possibles cette année.

Avec un nouveau plan stratégique pour nous guider, le conseil et le personnel du Réseau sont emballés à l'idée d'une autre année d'action, d'activisme, de collaboration et de partenariat. Merci encore de votre appui.



Kevin Midbo

## Conseil d'administration 2003/2004

**Kevin Midbo, président**  
(Prairies)

**Stefan Matiation, vice-président**  
(Ontario)

**Ruth Carey, trésorière** (Ontario)

**Wayne Campbell, secrétaire**  
(Colombie-Britannique)

**Ken Clement (Pacifique)**  
(jusqu'en décembre 2003)

**Janet Connors (Atlantique)**  
(jusqu'en mai 2004)

**Joanne Csete (International)**

**Marlene Daley (Québec)**  
(jusqu'en janvier 2004)

**Jacqueline Gahagan**  
(Atlantique) (depuis août  
2004)

**Michèle Lalonde (Québec)**

**LaVerne Monette (Ontario)**  
(depuis février 2004)

**Darlène Palmer (Québec)**  
(depuis février 2004)

**Alan Wood (Colombie-  
Britannique)**

**Evan Wood (Colombie-  
Britannique)**

# Message du directeur général

## Le personnel du Réseau

Ralf Jürgens, directeur général

Richard Elliott, directeur des politiques et de la recherche légale

Thomas Kerr, directeur des politiques et de la recherche en santé

Glenn Betteridge, analyste principal des politiques

Theodore de Bruyn, analyste principal des politiques (jusqu'en avril 2004)

David Patterson, administrateur principal des programmes (jusqu'en octobre 2003)

Glen Bugg, finances et programmes internationaux (jusqu'en août 2003)

William Hamilton, coordonnateur des finances

René Lessard, responsable des finances et de l'administration (jusqu'en avril 2004)

Thomas Haig, responsable des communications

Elana Wright, coordonnatrice du développement communautaire

Mélanie Paul-Hus, adjointe aux communications (depuis septembre 2003)

Terry Gould, coordonnateur du soutien aux programmes

Natalie Morin, adjointe aux programmes

Jennifer Nicholls, adjointe aux programmes (depuis septembre 2003)



Nous voici à faire le point sur une autre année excitante et épuisante, au Réseau juridique et dans la lutte contre le VIH/sida. Les choses semblent enfin bouger sur plusieurs fronts, tant sur la scène domestique qu'internationale. Au Canada, après plus d'une décennie d'inertie, le financement de la lutte au VIH/sida sera augmenté. À l'échelle mondiale, on observe un niveau sans précédent d'engagement et de ressources; et les traitements pour le VIH commencent, finalement, à devenir disponibles dans les pays pauvres en ressources. Cependant, nous sommes

encore loin du but. Dans notre pays, les gouvernements se contentent encore d'administrer l'épidémie au lieu de la combattre, et leurs réactions sont dépourvues de la vision et du réel engagement qui sont requis pour vraiment changer les choses.

Certes le fédéral augmentera le financement, mais avec lenteur, en plusieurs années. On entend de plus en plus d'appels en faveur de tests obligatoires ou de routine, ici et ailleurs. Et c'est l'idéologie, plutôt que l'engagement à promouvoir et à protéger la santé et les droits humains, qui est au cœur d'une bonne part de la réponse mondiale – on fait beaucoup trop peu pour s'attaquer aux déterminants de la vulnérabilité au VIH.

Dans ce contexte, le Réseau juridique est tout de même parvenu à changer des choses à plusieurs chapitres, au palier national et international. Plusieurs personnes méritent d'être félicitées pour les accomplissements décrits dans les pages qui suivent. Cependant, je remercie en particulier Richard Elliott, pour son brillant travail, notamment en ce qui a trait à l'amendement de la Loi sur les brevets. Richard est un appui formidable, depuis plusieurs années, et un collègue merveilleux.

Sur le plan personnel, en ce qui me concerne le temps est venu de continuer mon parcours, après ces douze années au Réseau juridique. Ma décision de quitter mon poste au Réseau a été facile et difficile à la fois. Facile, parce que le Réseau est un organisme vraiment solide, avec une équipe formidable. Le Réseau a acquis une réputation de qualité et de dévouement, dans ses travaux de recherche, d'éducation et de plaidoyer pour la protection et la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ainsi que des personnes qui y sont vulnérables. Les contributions du Réseau à la réponse mondiale au VIH/sida, au Canada et dans le monde, continueront de se caractériser ainsi. En misant sur les forces actuelles du Réseau, la personne qui prendra le relais à sa direction générale pourra porter l'organisme au prochain niveau. En revanche, ma décision de partir a été difficile car j'apprécie énormément de travailler pour le Réseau, et parce qu'il reste tant à faire.

Après un bref répit, je continuerai de travailler aux enjeux de la lutte contre le VIH/sida. J'ai hâte de m'attaquer à de nouveaux défis et je resterai en contact avec le Réseau juridique, son personnel ainsi que ses membres. Je vous remercie de votre confiance et de votre appui!

Ralf Jürgens

# Un bref historique

Le Réseau a été fondé le 17 décembre 1992 à Montréal, par un groupe de quatre jeunes juristes : Ralf Jürgens, David Patterson, Norman Halde et David Thompson. Ralf examinait des questions juridiques liées au VIH/sida depuis la fin des années 80, à l'Université McGill; et David Patterson arrivait d'Australie, où il était avocat pour un organisme communautaire de lutte contre le VIH/sida. Avec leurs amis, ils ont décidé de fonder un organisme qui offrirait une réponse fondée sur la recherche et l'activisme, devant les nombreuses questions juridiques et de politiques soulevées par le VIH/sida.

Il a fallu attendre deux ans avant que le Réseau reçoive du soutien financier de Justice Canada et de Santé Canada pour sa première publication, le *Bulletin canadien VIH/sida et droit* – une tribune dont on avait grand besoin pour l'information et les débats sur les questions juridiques et de politique. Entre-temps, le Réseau a présenté des mémoires à des commissions des droits de la personne, tissé des liens avec d'autres organismes au Canada et ailleurs, et bâti un réseau d'individus désireux d'appuyer sa mission, à travers le pays.

C'est en 1995 que s'amorçait le travail qui fait la renommée du Réseau : une recherche et une analyse uniques, compétentes, d'excellente qualité et d'actualité sur les questions juridiques, éthiques et de droits humains liées au VIH/sida. En septembre 1996, le Réseau a publié le premier d'une longue série de « rapports finaux », qui portait sur le VIH/sida en prison. D'autres rapports ont suivi, notamment sur le droit criminel, le test du VIH, l'immigration, l'injection de drogue, les lieux sécuritaires pour l'injection, le stigmatisation et la discrimination liés au VIH/sida, les vaccins anti-VIH, etc. Pour chaque thème, ce travail implique un processus de recherche, de consultation et de révision qui aboutit à un rapport final et à des recommandations. Nous avons tôt fait de comprendre qu'en plus de ces rapports, il nous fallait déployer des efforts de plaidoyer pour que nos recommandations soient transposées dans les politiques publiques et dans l'action, et des efforts d'accroissement de la capacité pour habiliter d'autres intervenants à militer pour le changement avec nous.

Depuis 1998, nous y arrivons grâce à des fonds opérationnels et des subventions de projets de Santé Canada; et les résultats sont frappants : une évaluation menée par des consultants externes a démontré que nous parvenons à influencer les politiques publiques dans plusieurs dossiers. Par ailleurs, ce financement nous a permis d'embaucher nos trois premiers employés, dont Ralf Jürgens.

Les années récentes ont été marquées par la croissance rapide du Réseau, reflétant la grande pertinence de son expertise unique et l'expansion de son travail international. Aujourd'hui, le Réseau compte plus de 250 membres et il œuvre au Canada, en Europe de l'Est et en ex-URSS, au Kenya, en Zambie, en Thaïlande, de même qu'à l'échelon international. Notre organisme a grandi, tout comme le besoin de recherche et d'action pour promouvoir, protéger et réaliser les droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida et vulnérables à l'épidémie. Mais une chose est demeurée la même : notre engagement incessant à combler ce besoin, au Canada et dans le monde.

« *L'intervention du Réseau juridique canadien VIH/sida et son souci, dès le départ, de voir au delà des questions juridiques qui émergent au Canada, en ont fait une référence pour tous les réseaux du genre à travers le monde.* »

Juge Michael Kirby, Historique du Réseau juridique (à paraître sous peu)

# Faits saillants de 2003-2004

L'année 2003-2004, comme les précédentes, a été marquée par plusieurs événements et réalisations d'importance, dont voici les principaux :

- Les membres du Réseau ont été les premiers à entendre Stephen Lewis, envoyé spécial des Nations Unies pour le VIH/sida en Afrique, exhorter le Gouvernement du Canada à amender sa Loi sur les brevets de manière à permettre la production de versions génériques de médicaments qui sont brevetés au Canada, pour les exporter vers les pays en développement. Il a lancé cet appel pendant son discours de plénière à l'a.g.a. du Réseau en 2003. À partir de ce jour, le Réseau a été le fer de lance d'une coalition d'organismes canadiens qui ont fait pression pour que le Canada amende bel et bien cette loi et le fasse adéquatement.
- En janvier 2004, nous avons réagi rapidement aux pires semaines de l'histoire récente pour les Québécois-es vivant avec le VIH/sida, en travaillant de concert avec la COCQ-sida. Lorsque le cardinal Turcotte a fait des déclarations en public où il laissait entendre que les personnes séropositives ne seraient pas capables de s'acquitter des tâches de prêtre (et où il défendait une décision de requérir le test du VIH pour tous les futurs séminaristes), nous sommes immédiatement montés au front – et avons eu gain de cause.
- Nous nous sommes impliqués dans les efforts visant à obtenir une augmentation du budget de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida, en affirmant qu'après une décennie de « politiques publiques fatales, en matière de VIH/sida » il était plus que temps que le nouveau gouvernement fédéral intensifie les efforts du Canada. Nous avons signalé que, lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/sida, le Canada avait endossé un engagement « sans précédent » à la lutte domestique et internationale contre le VIH/sida, mais qu'il échouait lamentablement à le respecter.
- Nous avons commencé un nouveau projet, sur « le travail sexuel, la criminalisation et la vulnérabilité au VIH/sida », comme suite aux consultations auprès des membres du Réseau quant à la nouvelle problématique qui devrait être entreprise en 2003-2004. Ce projet se poursuivra en 2004-2005.
- Nous avons poursuivi un certain nombre d'autres projets pluriannuels; notamment un projet sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH/sida, dans le cadre duquel nous lancerons sous peu un plan d'action, puis amorcerons du travail soutenu de plaidoyer pour la lutte contre la stigmatisation et la discrimination; par ailleurs, nous avons commencé un projet de 12 mois pour accroître la capacité des organismes communautaires des quatre coins du Canada de mobiliser leurs communautés à agir contre la stigmatisation et la discrimination.
- Nous avons facilité une démarche qui a aidé les militants pour les traitements, pour les microbicides et pour les vaccins, de tous les continents, à unir leurs forces; dans le cadre de cette initiative, nous avons publié un énoncé conjoint d'engagement et un plan d'action pour accélérer la recherche, le développement et l'accès, sur tout le « continuum prévention-soins-traitements » – incluant les traitements, les vaccins et les microbicides.
- Nous avons entamé un projet pluriannuel en Europe de l'Est et en ex-URSS, pour aider des systèmes carcéraux à mettre en œuvre des mesures de réduction des méfaits; et nous avons réalisé la première enquête complète des programmes d'échange de seringues dans des prisons, à l'échelle mondiale, dont le rapport paraîtra sous peu.
- Nous avons continué notre travail en partenariat avec des organismes du Kenya et de la Zambie, pour accroître leur capacité d'aborder les questions juridiques, éthiques et de droits humains liées au VIH/sida.

# Sauvons des vies maintenant!

## L'accès mondial aux traitements et le Projet de loi C-9 du Canada

**D**epuis quelques années, le Réseau juridique est activement impliqué dans les efforts mondiaux pour l'accès aux médicaments et aux soins de santé essentiels dans les pays en développement. En particulier, nous participons au Groupe pour l'accès mondial aux traitements (GAMT), une coalition d'organismes canadiens de la société civile voués à l'amélioration de l'accès aux soins, traitements et soutien pour les personnes qui vivent avec le VIH/sida ou d'autres problèmes de santé, dans le monde en développement.

En mai 2003, le Réseau a co-parrainé « La santé mondiale est un droit humain! », un sommet national de la société civile tenu à Ottawa. L'un des principaux fruits de cet événement fut le « Programme d'action de la société civile sur le VIH/sida et la santé mondiale », qu'ont appuyé officiellement plus de 60 organismes depuis son lancement en février 2004.

Cette année, notre travail continu concernant l'impact des lois relatives aux brevets et au commerce international sur l'accès à des médicaments abordables a pris une direction nouvelle et inattendue. En octobre 2003, le gouvernement canadien a décidé d'amender la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues, afin d'autoriser les fabricants génériques à produire des copies de médicaments qui sont brevetés au Canada, pour les exporter vers des pays qui n'ont pas une telle capacité domestique. Un tel amendement avait été revendiqué avec conviction par Stephen Lewis, envoyé spécial de l'ONU pour le VIH/sida en Afrique, dans son discours programme à l'assemblée générale annuelle du Réseau en 2003. Sa proposition a été rapportée à la radio nationale de la CBC, puis réitérée lors d'une conférence africaine où elle a reçu une attention médiatique mondiale.

L'initiative du Canada donnait suite à une décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), adoptée en août 2003 après un débat très long et ardu sur la manière d'assouplir les règles de l'OMC en matière de brevets, afin d'élargir l'accès à des médicaments abordables dans les pays en développement. Or la loi (Projet de loi C-56) initialement introduite à cet effet par le gouvernement fédéral, en novembre 2003, comportait des lacunes qui risquaient d'en compromettre le succès. Ces failles étaient demeurées dans la loi réintroduite en tant que Projet de loi C-9, à l'ouverture de la nouvelle session parlementaire en février 2004.

Motivé par le potentiel de ce projet de loi d'atténuer la souffrance et de sauver des vies dans les pays qui n'ont pas la capacité de fabriquer des médicaments génériques, le Réseau juridique a déployé d'importants efforts, pendant plusieurs mois, pour sensibiliser les politiciens et le grand public aux lacunes du Projet de loi C-9. Cette démarche a notamment impliqué la distribution aux 301 députés fédéraux d'une trousse d'information contenant des recommandations sur les modifications à apporter au projet de loi. Des communiqués, des conférences de presse et des lettres à l'éditeur ont aidé à générer une couverture médiatique sur les délibérations liées au projet de loi et sur la question plus large de l'accès mondial à des médicaments abordables. Une campagne d'action urgente a été lancée; des mil-



LA SANTÉ  
MONDIALE  
EST UN DROIT  
HUMAIN!

”  
*Je vous écris au nom de la B.C. Persons With AIDS Society (BCPWA) afin de vous remercier et de vous féliciter pour votre travail exceptionnel à l'organisation et à la coordination des efforts de la société civile pour l'introduction et l'amélioration du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues...*

*À la BCPWA, nous sommes convaincus que la victoire à laquelle ont abouti certaines revendications de la société civile, dans ce dossier, n'aurait simplement pas été possible sans votre contribution hautement qualifiée et acharnée. Votre assiduité à la dissémination d'information et à la mobilisation de diverses ressources communautaires est un exemple virtuellement parfait de lobbying efficace.*

– Glen Bradford, président, BCPWA

liers de courriels, de lettres et de télécopies ont été envoyés au gouvernement canadien, des quatre coins du Canada et du monde. À la fin de février 2004, Richard Elliott, directeur des politiques et de la recherche légale au Réseau, a exprimé nos préoccupations liées au Projet de loi C-9 devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes.

Ces efforts ont mené à la résolution de certains problèmes – notamment le retrait d'un soi-disant « droit de premier refus » pour les sociétés détentrices de brevets – avant la lecture finale du Projet de loi C-9 au Parlement, le 27 avril 2004. Cependant, le texte final comporte encore certaines lacunes qui pourraient nuire à son efficacité et qui ne sont pas conformes aux engagements internationaux du gouvernement du Canada. Malheureusement, le Projet de loi C-9 ne peut pas être considéré comme une loi modèle que d'autres pays devraient imiter.

Par contre, le Réseau juridique et d'autres organismes peuvent être fiers des efforts qu'ils ont déployés pour faire amender la loi, cette année. Ils ont contribué à bâtir une vaste coalition de groupes de la société civile – étudiants, syndicats, activistes de la lutte contre le sida, organismes de développement, groupes religieux, défenseurs des droits humains et organismes humanitaires. Les interventions du Réseau et d'autres membres de cette coalition ont eu un impact direct sur l'approche adoptée par le gouvernement vis-à-vis du Projet de loi C-9. Même si celui-ci n'a pas établi le précédent souhaité, les débats qui l'ont entouré auront réussi à accroître la sensibilisation, au Canada et dans le monde, à la nécessité de délaissier les règles strictes sur les brevets, au profit de la vie des personnes pauvres qui ont besoin de médicaments.

Info supplémentaire : [www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/sointraitements.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/sointraitements.htm)

# Union des forces militantes pour les traitements, microbicides et vaccins anti-VIH

Des mouvements activistes distincts ont récemment émergé pour les microbicides, les traitements et les vaccins anti-VIH. Bien que chacun soit une composante essentielle d'une réponse complète au VIH/sida, il est souvent arrivé que des militants de ces trois secteurs doivent rivaliser pour l'obtention de ressources limitées, et travailler l'un contre l'autre plutôt qu'ensemble.

Néanmoins, il est de plus en plus reconnu par les militants des trois domaines que les stratégies de traitement ne seront pas fructueuses si les efforts de prévention échouent, et que les stratégies de prévention sont moins susceptibles de réussir si les traitements ne sont pas accessibles. On constate parmi eux un engagement croissant à éviter le piège de promouvoir la prévention au détriment des traitements, ou les traitements au détriment des vaccins. Cette problématique est l'un des principaux thèmes ayant émergé de la conférence satellite organisée par le Réseau juridique, à la veille de la Conférence internationale sur le sida de Barcelone (2002), et qu'il s'est engagé à aborder.

Par conséquent, pour rehausser la collaboration entre les militants pour les microbicides, traitements et vaccins anti-VIH, le Réseau a tenu une consultation internationale d'experts à Montréal, du 17 au 19 novembre 2003. Réunissant des militants communautaires et des chercheurs de 12 pays, la rencontre a abouti à un consensus entre les trois mouvements, à l'effet de poursuivre un ordre du jour commun, fondé sur les principes des droits humains et sur un engagement conjoint à une réponse mondiale complète au VIH/sida.

Un aspect essentiel d'une telle réponse est l'expansion rapide des services communautaires de soins de santé – notamment l'accès aux traitements et aux produits préventifs actuels et futurs contre le VIH – dans les pays à faible et moyen revenu. L'accélération des efforts de recherche et développement de traitements, microbicides et vaccins anti-VIH/sida, dans les secteurs public et privé, est également cruciale.

Ces éléments centraux ont servi de fondement à l'élaboration d'un ordre du jour commun pour les traitements, microbicides et vaccins. Au début de 2004, à l'issue de discussions supplémentaires entre militants, le Réseau a préparé un Énoncé d'engagement et un Plan d'action en 12 points, pour aider les gouvernements, l'industrie et les organismes de la société civile à accélérer la recherche, le développement et l'accès, dans le cadre d'un continuum « prévention-soins-traitements » qui englobe les traitements, les microbicides et les vaccins anti-VIH. Des militants de tous les domaines ont appuyé l'Énoncé d'engagement, disséminé à grande échelle depuis son lancement officiel (avec le Plan d'action) à la XV<sup>e</sup> Conférence internationale sur le sida de Bangkok, en juillet 2004.

Par son rôle de chef de file dans la promotion d'un plaidoyer conjoint, le Réseau juridique a stimulé un engagement commun des militants à la réalisation du droit humain à la plus haute norme atteignable de santé pour toutes les personnes vivant avec le VIH/sida ou autrement affectées.

Durant la prochaine année, le Réseau sollicitera des appuis additionnels à l'Énoncé d'engagement et poursuivra ses efforts proactifs pour promouvoir le plan d'action des trois secteurs.

Info supplémentaire : [www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/vaccins.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/vaccins.htm)



« Le Réseau a fait valoir l'idée, parmi les militants et experts des trois secteurs, qu'il est avantageux de collaborer plutôt que de se faire compétition pour des ressources limitées. Cette idée se reflète dans le travail des militants à travers le monde, du Nigéria au Brésil, en passant par Bangkok. »

– Stephanie Nixon, coordonnatrice au Canada, de l'Initiative internationale pour un vaccin contre le sida (IAVI)

# Action prompte contre le test obligatoire

**E**n l'espace de quelques semaines, en janvier 2004, la combinaison d'actes ou intentions de trois institutions québécoises (l'Église catholique, la police et un hôpital) a menacé les droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida, en ressuscitant le spectre des tests obligatoires et en éveillant chez le grand public des craintes malavisées à propos de la propagation du VIH.

Les « pires semaines de l'histoire récente », pour les personnes vivant au Québec avec le VIH/sida, ont commencé par des déclarations publiques du cardinal Turcotte à l'appui d'une décision de demander à tous les candidats aux études de prêtrise de passer un test du VIH – laissant entendre que si l'on est séropositif au VIH on serait incapable de s'acquitter du travail de prêtre. Puis, en réaction à la nouvelle qu'une chirurgienne séropositive avait exercé à l'Hôpital Sainte-Justine, à Montréal, on entendit des appels au test obligatoire du VIH pour les professionnels de la santé – en dépit d'un consensus de 20 ans quant au fait que ce n'est pas le meilleur moyen de protéger les patients, et d'un risque généralement infinitésimal de transmission du VIH des praticiens aux patients. Finalement, Peter Yeomans, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable de la sécurité publique, a affirmé que les candidats à l'embauche à la Police de Montréal ne devraient pas être séropositifs au VIH afin de pouvoir faire ce travail.

Devant ces cas, le Réseau juridique et la COCQ-sida se sont unis pour diffuser un certain nombre de communiqués aux médias, faire publier des textes d'éducation dans les pages de tribune ouverte du *Devoir* et du *Toronto Star*, et écrire au Diocèse de Montréal, à la Ville de Montréal ainsi qu'au ministre québécois de la Santé. Par-dessus tout, nous avons demandé à la Commission des droits de la personne et de la protection de la jeunesse du Québec d'enquêter sur la question du test obligatoire des aspirants prêtres. Un mois plus tard, avant même que la Commission fasse connaître sa position, le Diocèse de Montréal a annoncé par voie de communiqué qu'il abandonnait son intention d'exiger un test du VIH pour la sélection des séminaristes.

Des réponses promptes et vigoureuses, pour contrer l'ignorance et les préjugés manifestés par des haut placés et des ecclésiastiques du Québec, ont permis de rétablir les faits et de rectifier les situations, mais des efforts soutenus seront nécessaires pour faire face aux appels de plus en plus nombreux de recours à des tests obligatoires ou de routine, pour le VIH. Au Canada et au palier international, le Réseau juridique remettra le dossier du test du VIH parmi les travaux prioritaires.

Info supplémentaire : [www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/tests.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/tests.htm)

*Je vous félicite  
chaleureusement pour votre  
lettre au Cardinal Turcotte, qui  
[lançait] un message clair aux  
employeurs. Il est incorrect  
d'exclure les employés potentiels  
qui ont le VIH. Je suis très  
content de votre action et je  
vous appuie entièrement!*

– Michael Peters, Montréal

*Votre intervention dans le  
dossier du test obligatoire du  
VIH au Grand Séminaire a été  
explosive!*

– Thomas Waugh, Université Concordia

# Agir contre le stigmatisme et la discrimination

La stigmatisation et la discrimination continuent d'affecter les personnes vivant avec le VIH/sida et les populations vulnérables, particulièrement celles qui sont marginalisées sur le plan social et économique.

La peur du stigmatisme et de la discrimination peut empêcher certaines personnes de demander un traitement anti-VIH ou de divulguer leur séropositivité. Les personnes qui ont le VIH, ou qui sont perçues comme telles, peuvent se voir refuser des services de santé, un logement ou un emploi, être rejetées par leurs amis et collègues, se voir privées d'assurance ou refuser l'accès à l'étranger. D'autres peuvent être expulsées de leur foyer par leur famille, être poussées au divorce par leur conjoint, ou subir de la violence physique.

En 2003-2004, nous avons continué notre projet triennal pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action contre le stigmatisme et la discrimination liés au VIH/sida au Canada. Des représentants d'organismes communautaires de lutte contre le sida, de syndicats et d'autres mouvements sociaux de partout au Canada se sont réunis lors d'un atelier à Montréal, en octobre 2003, afin d'identifier des priorités et des buts pour réduire le stigmatisme et la discrimination liés au VIH/sida. En novembre 2003, à la lumière des commentaires recueillis à l'atelier, nous avons disséminé une ébauche de *Plan pour le Canada afin de réduire le stigmatisme et la discrimination liés au VIH/sida*, et sollicité les commentaires et suggestions de membres du Réseau, de responsables gouvernementaux et du public. Du travail supplémentaire sur le Plan d'action s'est amorcé au début de 2004 pour intégrer ces commentaires.

En complément à la préparation de ce plan d'action pour le Canada, nous avons entrepris un projet d'un an d'accroissement de la capacité pour réduire le stigmatisme et la discrimination au palier local. Ce projet a permis à des organismes communautaires de partout au Canada de s'échanger de l'information et des expériences par le biais d'un serveur de liste, pendant quatre mois, puis de participer à un atelier de trois jours à Montréal, en janvier 2004. Cet atelier avait pour but d'élaborer des plans d'action locaux pour réagir au stigmatisme et à la discrimination liés au VIH/sida. Les participants ont eu l'occasion de développer et de partager leurs plans d'action en lien avec divers modèles de mobilisation communautaire.

Ces deux projets ont révélé un important défi : la lutte contre le stigmatisme et la discrimination liés au VIH/sida exige une action stratégique à long terme, au palier local, dans laquelle les organismes communautaires ont un rôle central. Or la plupart des organismes communautaires sont déjà surchargés et ne peuvent entreprendre ce genre d'action soutenue sans un accès amélioré à un financement adéquat.

Nous travaillons à finaliser le Plan pour le Canada en vue de sa publication à l'automne 2004. La promotion de la mise en œuvre des nombreuses recommandations du Plan, qui reflètent les priorités d'individus et d'organismes de partout au Canada, sera l'une de nos principales priorités pour l'année à venir.

Info supplémentaire : [www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/discrimination.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/discrimination.htm)

*Nous sommes heureux que le Réseau juridique canadien VIH/sida amorce ce projet [sur la stigmatisation et la discrimination], qui contribuera grandement à la dissémination des politiques de l'ONU sur les droits de la personne et le VIH/sida, au palier national.*

– Miriam Maluwa, conseillère en droit et droits humains, ONUSIDA

# Les détenus aussi ont des droits!



*J'essaie de planifier un atelier pour des employés correctionnels en Colombie-Britannique. J'ai lu toute la documentation sur votre site Internet et j'ai participé à la conférence [du Réseau juridique] à Vancouver en octobre dernier. J'ai vu des employés [de prisons] réduire leur grande réticence initiale, quant aux programmes d'échange de seringues et aux lieux sécuritaires pour l'injection, après cette conférence.*

– Terry Howard, coordonnateur de l'intervention en prison, B.C. Persons with AIDS Society

Le plaidoyer pour les droits et intérêts des détenus demeure une priorité pour le Réseau. Le VIH/sida est un sérieux problème pour les populations carcérales. Au Canada et dans la plupart des autres pays, les taux d'infection à VIH dans les prisons sont de plusieurs fois ceux du reste de la société, mais les mesures préventives appropriées ne sont habituellement pas accordées aux détenus même si elles ont été introduites avec succès par certains systèmes de prisons et se sont avérées efficaces. Cette inaction a de graves répercussions sur le plan de la santé publique et des droits humains.

L'année 2003-2004 a été exceptionnellement occupée, en lien avec les efforts soutenus du Réseau afin de susciter des actions effi-

caces dans la lutte au VIH/sida en prison. En avril 2003, le directeur général du Réseau, Ralf Jürgens, a accepté l'invitation qui lui avait été adressée de présenter à la Commission sur les narcotiques (l'instance de gouvernance de l'Office des Nations Unies sur la drogue et le crime) un exposé sur la prévention du VIH pour les personnes dépendantes à la drogue au sein du système de justice pénale.

En septembre 2003, le Réseau a amorcé le travail d'un nouveau projet pluri-annuel sur la prévention du VIH dans les prisons de quelques pays de l'Europe de l'Est et de républiques de l'ex-URSS, en collaboration avec International Harm Reduction Development (IHRD). Le projet consiste à fournir une assistance au développement de programme, à la recherche, à l'évaluation et aux efforts de plaidoyer visant la mise sur pied de programmes de réduction des méfaits dans les prisons de cette région.

Au cours d'une mission en Russie et en Ukraine, en mars 2004, des représentants du Réseau ont développé une entente avec le système des prisons de l'Ukraine, en vertu de laquelle le Réseau fournira une assistance dans la mise en œuvre d'études politiques sur l'entretien à la méthadone ainsi que l'échange de seringues.

En février 2004, la *Déclaration de Dublin sur le VIH/sida dans les prisons d'Europe et d'Asie centrale* a été lancée, lors d'un événement à Dublin (Irlande). La Déclaration fournit un cadre pour la mise au point d'une réponse efficace au VIH/sida dans les systèmes carcéraux, en tenant compte des modèles mondiaux de pratiques exemplaires, des données scientifiques ainsi que des obligations des États de respecter les droits humains fondamentaux des détenus. Le directeur général du Réseau juridique, Ralf Jürgens, a participé à l'élaboration de la version initiale de la Déclaration; le Réseau juridique a été l'un des premiers organismes signataires.

Nous avons par ailleurs révisé et mis à jour notre série de feuillets d'information sur le VIH/sida et l'hépatite C en prison, qui demeure très en demande; et nous avons préparé le premier aperçu complet des programmes d'échange de seringues dans les prisons à l'échelle mondiale, qui sera publié sous peu. Nous prévoyons que ce sera une ressource très utile pour tous ceux et celles qui militent pour l'éventuelle mise en œuvre de tels programmes dans les prisons du Canada et d'ailleurs dans le monde.

Info supplémentaire : [www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/prisons.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/prisons.htm)

# Réduire les méfaits des (politiques sur les) drogues au Canada et dans le monde

Le premier lieu sécuritaire pour l'injection (LSI) canadien s'est ouvert à Vancouver en septembre 2003, en partie grâce au rapport du Réseau juridique relativement aux questions juridiques et éthiques pertinentes à ces services, ainsi qu'à nos efforts soutenus de plaider dans ce dossier.

D'autre travail sera nécessaire pour que les directives de Santé Canada, pour les LSI, ne soient pas plus restrictives que nécessaire, et pour encourager la mise à l'essai d'autres LSI dans d'autres villes du Canada. Les efforts du Réseau en ce qui a trait à la réduction des méfaits de l'injection de drogue, en lien avec le VIH/sida, se sont poursuivis en 2003-2004 dans une vaste gamme d'activités locales, nationales et internationales visant à favoriser des réactions efficaces de la part des gouvernements ainsi que dans les communautés, devant l'épidémie du VIH parmi les personnes qui s'injectent des drogues.

En octobre 2003, le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP) a approuvé la demande de financement pour un projet mené par les pairs, en matière de prévention et de soins du VIH/sida, présentée par le Thai Drug Users' Network (TDN) – et c'est la première fois que le FMSTP accordait une bourse directement à un organisme géré par des utilisateurs de drogue. Plus de 50% des utilisateurs de drogue par injection, en Thaïlande, vivent avec le VIH; or le ministère thaïlandais de la Santé n'a aucune politique claire de réduction des méfaits. Thomas Kerr, directeur des politiques et de la recherche en santé, au Réseau, ainsi que Tomiye Ishida, du BC Centre for Excellence in HIV/AIDS, ont fourni une assistance technique au TDN pour la préparation de sa demande. Ils sont retournés par la suite en Thaïlande afin de fournir une formation supplémentaire et de discuter d'activités futures de collaboration pour l'évaluation et la surveillance de ce projet d'avant-garde.

En novembre 2003, nous avons coparrainé la semaine de projections à Montréal du documentaire *FIX : Histoire d'une ville sous influence*, de la cinéaste maintes fois primée Nettie Wild, qui relate la lutte qui a permis l'ouverture du premier LSI à Vancouver. Les projections ont été suivies de séances de discussion, auxquelles participaient des intervenants locaux du domaine (activistes, travailleurs communautaires, représentants de la police et du domaine des politiques sanitaires, et (ex)-utilisateurs de drogue), avec un auditoire qui a dépassé les espérances de plusieurs.

De plus, le Réseau a participé à la préparation de la « Déclaration de Varsovie – Un cadre pour des actions efficaces touchant le VIH/sida et l'injection de drogue », qui a été adoptée lors du 2nd International Policy Dialogue on HIV/AIDS, le 14 novembre 2003. Ralf Jürgens, directeur général du Réseau juridique, était l'un des trois seuls représentants non gouvernementaux à cette rencontre qui a réuni des participants de pays en développement et en transition, ainsi que de pays industrialisés (notamment le Canada) et d'agences internationales.

Les efforts du Réseau, pour l'année récemment amorcée ainsi que les suivantes, continueront de se concentrer sur le besoin critique que les gouvernements, au Canada comme ailleurs dans le monde, élargissent les interventions de réduction des méfaits qui se sont avérées efficaces pour protéger la santé publique ainsi que les droits humains des utilisateurs de drogue.

Info supplémentaire : [www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/loisdrogues.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/loisdrogues.htm)



Le soutien que votre personnel m'a apporté au fil des années était bien présent à mon esprit hier, à l'ouverture du lieu sécuritaire pour l'injection de Vancouver. Vos efforts incessants pour soutenir notre communauté dans la création d'un lieu sécuritaire pour l'injection ont réalisé mon rêve. Ce fut une journée très chargée mais j'ai souvent pensé à vous, hier, puisque cette victoire est aussi la vôtre. En mon nom et en celui des 4 000 utilisateurs de drogue du Downtown Eastside, merci pour tout.

– Dean Wilson, membre du conseil d'administration, Vancouver Area Network of Drug Users

# Suite du travail lié au droit criminel et au VIH/sida

Des reportages médiatiques, en 2003 et 2004, ont continuellement concentré l'attention du public sur des affaires judiciaires dans le cadre desquelles des accusations criminelles visaient des personnes séropositives au VIH, pour avoir échoué à divulguer leur séropositivité avant des rapports sexuels. Notamment, la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Williams a été rendue publique en septembre 2003; il s'agissait de la première affaire pénale en matière d'exposition au VIH qui était soumise à cette Cour depuis son arrêt *Cuerrier* rendu en 1998.

Les médias tendent vers le sensationnalisme, dans leur couverture des cas de personnes accusées ou trouvées coupables d'infractions criminelles liées à la transmission du VIH, ce qui contribue à des perceptions négatives des personnes vivant avec le VIH/sida et suscite un climat de peur et de stigmatisation.

Afin d'outiller les organismes communautaires de lutte contre le VIH/sida pour comprendre les implications de l'arrêt *Williams*, le Réseau et la Société canadienne du sida (SCS) ont promptement produit, dans les jours suivant la décision de la Cour suprême, un document d'information de huit pages sur *La divulgation de la séropositivité au VIH et le droit criminel au Canada : répondre aux questions des médias et du public*. Ce document fournit une information à jour et exacte, en la matière, dans l'espoir de favoriser une perspective moins biaisée dans la couverture médiatique et les discussions publiques.

Le Réseau a par ailleurs travaillé en étroite contact avec la SCS et l'AIDS Coalition of Nova Scotia, en 2003-2004, pour la préparation d'un manuel détaillé sur *La divulgation de la séropositivité au VIH après l'arrêt Cuerrier : Ressources pour les organismes communautaires de lutte contre le VIH/sida*. Ce projet impliquait d'adapter du matériel de l'Ontario Advisory Committee on HIV/AIDS (OACHA), pour un auditoire pancanadien.

Dans le cadre de ce projet, le Réseau a co-organisé un atelier, tenu à Halifax en juin 2003, où les participants ont formulé des commentaires sur les genres de ressources nécessaires aux personnes vivant avec le VIH/sida et aux organismes communautaires, afin d'aborder les questions de confidentialité des renseignements personnels sur la santé, en lien avec le counselling et la divulgation. D'autres ateliers ont eu lieu à l'occasion de l'a.g.a. du Réseau en 2003, ainsi que du 4<sup>e</sup> Symposium national de perfectionnement des compétences dans le domaine du VIH/sida, à Calgary en novembre 2003.

Publié récemment en version finale, le document présente une information concise et exacte, et il offre des ressources pratiques pour favoriser des choix éclairés et habilités, sur la manière de réagir aux questions juridiques et éthiques complexes qui entourent la question de la divulgation. En plus d'être utile aux personnes vivant avec le VIH/sida et aux organismes communautaires, ce document servira aux intervenants qui conseillent des clients sur la divulgation de la séropositivité et le droit, ou qui souhaitent être mieux informés sur la question, en lien avec le droit pénal, les lois sur la santé publique ainsi que les questions de responsabilité civile; la tenue et la confidentialité des dossiers de clients; les normes et approches de counselling; ou la tâche de répondre aux médias et au public.

Dans le cadre du travail continu du Réseau dans ce domaine, nous espérons que cette ressource aidera les organismes à développer ou à adapter des politiques sur la confidentialité et la tenue de dossiers personnels; des directives pour le counselling des personnes vivant avec le VIH/sida; et des ressources sur la divulgation, pour leur clientèle.

Info supplémentaire : [www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/droitcriminel.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/droitcriminel.htm)

# Hommage à l'action contre le VIH/sida et pour les droits humains

Co-parrainés par le Réseau juridique et Human Rights Watch, les Prix de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains (qui en sont à leur 3<sup>e</sup> édition) continuent de mettre en relief des contributions exceptionnelles d'individus et d'organismes qui travaillent à réduire la vulnérabilité au VIH/sida et à protéger les droits et la dignité des personnes séropositives et autrement affectées. Les récipiendaires canadien et international des Prix de 2003 ont fait preuve de courage et d'innovation pour défendre les droits humains dans le contexte du VIH/sida.

Le récipiendaire international de 2003, l'AIDS Law Project South Africa (ALP), est le seul organisme qui œuvre exclusivement à la promotion de droits égaux et de la justice pour les personnes séropositives, en Afrique. Fondé en 1993 par le juge Edwin Cameron au Centre for Applied Legal Studies de la Wits University, l'ALP a établi une norme mondiale dans l'action contre le VIH/sida et pour les droits humains. Fidèle à son slogan d'« Égalité et justice pour tous », l'ALP a contribué à d'importantes victoires pour les personnes qui vivent avec le VIH/sida et qui sont vulnérables à l'épidémie et aux violations de droits humains, à la fois par la provision de services juridiques aux personnes dans le besoin et par des actions en litige qui ont établi des précédents dans la contestation de la discrimination en matière d'emploi, de services de santé et d'éducation, et provoqué des changements chez d'importants employeurs et fournisseurs de services. L'organisme est intervenu stratégiquement dans des affaires en justice entre la Pharmaceutical Manufacturers Association of South Africa et le gouvernement sud-africain, pour hisser à l'ordre du jour mondial l'enjeu de l'accès aux soins de santé dans les pays en développement.

Laurence Stocking, détenu et activiste, et récipiendaire du Prix canadien de 2003, était un fervent défenseur des détenus vivant avec le VIH/sida et du droit de tous les détenus aux soins de santé. Avant son décès en prison en 1998, il a été pair éducateur et conseiller; il a sensibilisé les détenus au VIH et à l'hépatite C (VHC) et s'est adressé aux médias pour mettre au jour la crise du VIH/sida qui sévit en prison. En 1993 et 1998, avec le Dr Peter M. Ford de l'Université Queen's, Laurence a contribué à l'organisation de deux importantes études sur la prévalence du VIH et du VHC dans l'établissement de Joyceville. Ses courageux efforts pour défendre le droit des détenus à la santé et ses critiques publiques à l'endroit du Service correctionnel du Canada lui ont valu le respect des détenus et des nombreux organismes communautaires qu'il a côtoyés – mais aussi une étiquette de « semeur de trouble », dans le système carcéral, puis diverses menaces et sanctions punitives pour le faire taire.

La cérémonie de remise des Prix, tenue lors de la plénière d'ouverture de l'a.g.a. de 2003 du Réseau juridique, a rendu un vibrant hommage au courage et à l'engagement de ces deux récipiendaires. Le prix international a été accepté par Liesl Gerntholtz, de l'ALP, tandis que la mère et la fille de Laurence Stocking (Mme Ena Stocking et Mlle Chantelle Stocking) ont accepté le prix canadien en son nom.



## Comité consultatif national

Ralf Jürgens  
Thomas Kerr (jusqu'en mars 2004)  
Kevin Midbo  
Michael Sobota  
Kim Thomas  
Evan Wood (depuis avril 2004)

## Comité consultatif international

Joanne Csete  
Liesl Gerntholtz (depuis mars 2004)  
Ralf Jürgens  
Renate Koch  
Sophia Mukasa Monico (jusqu'en septembre 2003)  
David Patterson (jusqu'en octobre 2003)  
Meena Saraswathi Seshu  
Kasia Malinowska-Sempruch

Info supplémentaire : [www.aidslaw.ca/francais/Contenu/prix.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/prix.htm)

# Communications

*Je vous félicite pour les excellents contre-arguments que vous avez apportés, en entrevue à l'émission « The Current », à la radio de la CBC. Ayant passé une dizaine de minutes à protester devant ma radio en écoutant les explications du Grand Séminaire de Montréal, puis la défense faible (voire nulle) de Peter Yeomans relativement à la politique d'exclusion des candidats policiers séropositifs, votre argumentation claire, simple et méthodique pour endiguer cette résurgence d'hystérie liée au VIH/sida était plus que bienvenue. Vos propos m'ont fait retrouver mon sang-froid.*

– Murray B. Hay, Université Laval,  
Québec

L'année 2003-2004, comme les précédentes, a été riche en communications et en relations avec les médias.

Le Réseau juridique a fait les manchettes plus que jamais. Des journalistes du Canada et de l'étranger ont maintes fois fait appel à nous pour obtenir des informations et des points de vue éclairés sur de nombreux thèmes liés au droit, aux politiques, à l'éthique et aux droits humains. Au moyen de conférences de presse et de communiqués de presse, nous avons attiré l'attention sur plusieurs problèmes, comme la lutte pour l'accès mondial aux traitements, des propositions de test obligatoire du VIH et le sous-financement chronique de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida.

De plus, nous avons effectué du lobbying actif et persistant auprès de nos élus, au moyen d'outils de communication novateurs (comme une trousse d'information sur l'amendement à la Loi sur les brevets, à l'intention des députés fédéraux).

Par ailleurs, cette année, nous avons consolidé notre équipe des communications. Maintenant composée de trois employés, elle peut atteindre les objectifs de communication du Réseau avec plus d'efficacité.

En outre, nous avons révisé le format de notre bulletin d'information, *Nouvelles du Réseau*, qui est maintenant publié à tous les deux mois (en version électronique et imprimée) et qui informe les membres sur nos activités. Le site Internet du Réseau rend nos publications accessibles à un public de plus en plus vaste; l'achalandage à [www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca) a atteint les 43 000 visiteurs par mois. Une page d'accueil réorganisée informe les visiteurs des plus récents événements, nouvelles, campagnes et publications du Réseau.

Nous continuons de recevoir de fréquentes félicitations pour nos efforts de rendre accessibles et compréhensibles des informations qui sont souvent difficiles et complexes, à propos de questions juridiques, éthiques et de politiques. Cette année encore, plusieurs milliers d'exemplaires de nos publications, nouvelles et plus ou moins récentes (rapports et feuillets d'information), ont été distribués.

# Remerciements

La générosité de nos contributeurs est vitale à la réussite de nos programmes et projets. Sans eux, nous ne pourrions faire ce que nous faisons.

Nous sommes reconnaissants à tous les individus qui nous ont fait des dons pendant l'année budgétaire 2003-2004. Plusieurs ont demandé à demeurer anonymes. Les autres sont notamment Joan Anderson, Sam Avrett, Line Beauchesne, Philip Berger, Garry Bowers, William Bromm, Diana Bronson, Dave Burrows, Marie-Claude Chartier, Alan Conter, Éric Descoteaux, Josée Dussault, Jean Dussault, Dionne Falconer, John Foster, Mark Gallop, Carole Grisé, William Karchner, Guy Milner, Sheila Norquay, John Plater, June Pond, Jeffrey Richstone, Stephanie Sebaski, Jan Skirrow, Nicola Stein, Lori Stoltz, Rachel Ntanga Tshibwabwa, Mark Wojcik et Alan Wood.

Leurs dons nous ont permis, entre autres, de gérer un programme de bourses pour des participants à notre assemblée générale annuelle (a.g.a.); de présenter les Prix de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains; et de voir à ce que le Canada modifie sa Loi sur les brevets.

Nous remercions aussi les compagnies pharmaceutiques suivantes, pour leurs contributions en 2003-2004 : Bristol-Myers Squibb a contribué au fonds de bourses pour l'a.g.a. et à des ateliers d'accroissement de la capacité; Laboratoires Abbott Limitée a contribué au fonds de bourses pour l'a.g.a.; et GlaxoSmithKline en partenariat avec Shire Biochem a commandité la réception d'accueil de l'a.g.a.

Sincères remerciements à M. Denis Leblanc, pour nous avoir remis une part de notre loyer. Remerciements, par ailleurs, à C&G Graphics et à Nota Bene Communication pour leurs généreuses contributions d'entreprise.

Pour leur appui aux projets et programmes du Réseau, nous remercions en particulier :

- Santé Canada, pour le financement opérationnel et les subventions à des projets du Réseau, dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida;
- les donateurs gouvernementaux suivants : la Direction des affaires internationales, Santé Canada; l'Agence canadienne de développement international; Développement des ressources humaines Canada; le Bureau de lutte contre le sida de l'Ontario; et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;
- les donateurs et contributeurs canadiens suivants : la Fondation Bealight; Droits et démocratie; la Fondation Somerset; la Société John Howard du Canada; la Fondation Tides; le B.C. Centre for Excellence in HIV/AIDS; et le Conseil des Canadiens; et
- les donateurs internationaux suivants : International Harm Reduction Development, Foundation Open Society Institute; l'Initiative internationale pour un vaccin contre le sida (IAVI); le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA); l'Initiative OMS-ONUSIDA pour un vaccin contre le sida; la Communauté de la Caraïbe (CARICOM); le Partenariat international pour des microbicides (IPM); la Hilda Mullen Foundation; Human Rights Watch; et Prison Reform International.

**Réseau juridique canadien VIH/sida inc.**  
**États financiers condensés pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2004**

**Bilan**

	2004	2003
<b>Actif – Court terme</b>		
Encaisse	\$ 320,888	\$ 94,189
Fonds de marché monétaire	9,183	9,025
Sommes à recevoir	36070	42,305
Contributions et subventions à recevoir	116,490	300,147
Frais payés d'avance	7,529	8,057
	<u>490,160</u>	<u>453,723</u>
Immobilisations	2,156	9,270
	<u>\$ 492,316</u>	<u>\$ 462,993</u>

**Passif – Court terme**

Comptes-fournisseurs et frais courus	\$ 227,147	\$ 203,287
Cotisations perçues d'avance	11,614	10,422
Subventions reportées	171,360	169,060
Don affecté reporté	5,290	9,103
	<u>415,411</u>	<u>391,872</u>

**Actifs nets**

Actifs nets investis en immobilisations	2,156	9,270
Actifs nets non affectés	74,749	61,851
	<u>76,905</u>	<u>71,121</u>
	<u>\$ 492,316</u>	<u>\$ 462,993</u>

**Résultats**

	2004	2003
<b>Produits</b>		
Cotisations	\$ 19,008	\$ 18,505
Contributions et subventions	1617,385	1,299,079
Dons	32,330	47,630
Divers	3,256	2,386
Intérêts	230	140
	<u>\$1,672,209</u>	<u>\$1,367,740</u>

**Charges**

Opérations	\$ 442,647	\$ 459,397
Projet sur les questions juridiques et éthiques	424,659	376,031
Projet d'accroissement de la capacité chez les avocats	35,048	74,230
Mobilisation communautaire	101,425	-
Suivi à l'arrêt Cuerrier	22,875	-
Autres projets du Réseau - Canada	92,346	42,859
Satellite conférence internationale	24,578	81,681
Projet CARICOM	45,681	37,947
Projet Kenya et Zambie (ACDI)	194,381	49,356
Recherche & plaidoyer vaccin anti-VIH	46,672	30,092
VIH en prison Europe de l'Est	64,845	-
Collaboration, traitements, vaccins et microbicides	120,091	-
Atelier international sur les vaccins	3,281	50,987
Autres programmes internationaux	47,896	171,452
	<u>\$1,666,425</u>	<u>\$1,374,032</u>
Excédent des produits sur les charges (Insuffisance)	<u>\$ 5,784</u>	<u>\$ (6,292)</u>

*États financiers vérifiés disponibles sur demande.*